de la jeunesse en Algérie ?

avec d'autres acteurs spécialisés comme ceux de l'Emploi, de la Solidarité, du Travail et de la Culture.

Sur le plan associatif, des centaines d'associations locales ou nationales existent dans le secteur de la jeunesse, dont la plupart travaillent sur le développement social, la protection de l'enfant et de l'animation de la jeunesse. L'influence des associations demeure cependant modeste, non seulement à cause de la faiblesse des ressources financières et matérielles, mais aussi en raison de l'isolement des activités associatives dont l'avènement est relativement récent (1989). Une autre étude réalisée par le Ceneap[7] parue en 2008 presque concomitamment avec l'étude précédente Euromed III, constate aussi que les politiques publiques menées jusqu'alors en Algérie n'ont pas permis à la jeunesse de se mobiliser et de s'affirmer comme un véritable acteur social.

Les études citées constatent, selon l'opinion même des acteurs impliqués dans les politiques de jeunesse, que ces dernières ont manqué d'efficacité et de cohérence dans la mesure où ces politiques n'ont pas toujours répondu aux attentes de la jeunesse. En effet, malgré les dispositifs mis en place axés sur le chômage des jeunes (Ansej, microentreprise…) et tout récemment les deux nouveaux programmes[8], l'un dédié aux jeunes diplômés universitaires et l'autre visant à permettre aux jeunes qui n'ont ni diplôme, ni formation professionnelle, de décrocher un premier emploi.

Des sondages réalisés sur les attentes de la jeunesse ont confirmé cette observation de déconnection entre les jeunes et l'action des autorités publiques. Il n'y a à cet effet pour preuve que le flux incessant des candidats à l'émigration clandestine que la presse rapporte chaque jour ou encore l'implication des jeunes dans des actions de confrontation avec les services d'ordre pour les multiples questions liées aux problèmes sociaux (logement, emploi dans les chantiers du Sud, délestages électriques en été, problèmes identitaires…). Dans la perspective de prendre en charge les problèmes de la jeunesse et de définir les grandes lignes d'une politique plus active et plus cohérente, s'est tenue une réunion gouvernement-walis en octobre 2007.

Selon l'étude du Ceneap, partie prenante de cette conférence, il s'agissait de s'interroger sur la pertinence des politiques publiques et sur leur capacité à prendre en charge les préoccupations des jeunes. Ensuite, il s'agissait de définir le contenu et les grands axes d'une politique jeunesse plus active, intégrative et plus cohérente d'où la nécessité d'engager la réflexion sur le réaménagement du cadre institutionnel et organisationnel actuel en rapport avec la jeunesse. Ceci impliquant le renforcement de l'intersectorialité. Dans ce schéma, le ministère de la Jeunesse et des Sports est censé être l'acteur prépondérant dans cette politique de jeunesse. A ce niveau de la réflexion, et prenant acte des efforts et moyens mis en œuvre à l'effet d'instaurer une véritable politique jeunesse en Algérie, il nous importe de marque une pause et de revenir à quelques événements tout aussi importants à revisiter. Le 10 novembre 1993, se sont tenues les Assises nationales de la jeunesse sous l'autorité du chef du gouvernement[9], et qui ont réuni 1 700 participants (dont 1 116 âgés de 14 à 32 ans), les membres du gouvernement en passant par les organismes d'études dont le Ceneap, le Cread, les établissements de formation, les organisations de jeunesse.

Pour instaurer une véritable politique de jeunesse, il importerait donc de définir dans un premier temps un plan d'action par des experts indépendants, avec la participation de tous les segments de la société. Ce plan arrêterait les orientations générales concernant la prise en charge de la jeunesse du point de vue de l'éducation scolaire, de la formation professionnelle, des loisirs et de la gestion du temps libre et enfin de l'emploi et de la vie sociale. On éviterait ainsi les effets ponctuels et limités des mesures et actions prises conjoncturellement pour juguler une dérive ou un phénomène quand il se produit.

Parmi les recommandations de ces assises, il y avait justement la réhabilitation de l'intersectorialité déjà préconisée dans une conférence de 1983 et l'institution d'un organe de concertation de réflexion et de prospective (le Conseil supérieur de la jeunesse) qui a effectivement vu le jour en 1995. Dans le cadre de l'intersectoralité, quelques actions ont été mises en place, notamment la prise en charge de travaux au niveau des établissements de jeunesse par les stagiaires de la formation professionnelle, la domiciliation des associations de jeunesse au niveau des établissements de jeunesse, la création des CSP (complexes sportifs de proximité) ou la présidence des conseils d'administration des Ciaj et Opow par les walis[10]. Cependant, ces perspectives généreuses lancées par les assises n'ont pas eu la durabilité nécessaire à l'instauration d'une véritable politique de jeunesse. Ceci est d'autant plus vrai que :

♦ le Conseil supérieur de la jeunesse s'est éteint à la faveur d'un conflit de compétences (le ministère voyant en ce forum un concurrent au lieu d'y voir un partenaire) ;

♦ les établissements de formation de cadres de la jeunesse qui avaient un statut d'instituts supérieurs sous tutelle pédagogique de l'enseignement supérieur (ce qui leur assurait un niveau de formation universitaire) ont été rétrogradés à la faveur d'une série de décrets pris à l'initiative du MJS en 2000, ne forment plus de nos jours et ne s'occupent que d'actions ponctuelles ;

♦ les centres d'information et d'animation de la jeunesse (Ciaj) ont muté de centres à offices (au même titre que les Opow) prenant aussi un caractère commercial. Il s'agit là aussi de l'aboutissement malheureux d'un conflit de compétences qui dure depuis la création des Ciaj (1990) dans ce sens ou l'administration à travers les directions de wilaya de la jeunesse a toujours voulu régenter la pédagogie et donc la socialisation de la jeunesse alors même que la gestion d'un établissement de jeunesse est antinomique avec les règles de gestion administrative classique (respect des horaires, absences-présences, heures de fermeture et d'ouverture, congés…) ;

♦ le taux d'encadrement très faible du secteur de la jeunesse et des sports (4% selon les statistiques du MJS en 2000) aussi bien des instances de gestion (très rares sont les directeurs qui possèdent un niveau universitaire), que de l'encadrement pédagogique n'a pas incité le ministère à instaurer une véritable politique de recrutement parmi les diplômés en sciences administratives ou en sciences humaines et sociales et/ou aussi parmi les bénévoles de la société civile.

Conclusion : au terme de cet exposé, il faut apprécier positivement les efforts accomplis en faveur de la jeunesse. Ces efforts sont effectivement considérables si l'on tient compte des ressources budgétaires consacrées à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur avec ce que cela sous-entend en dépenses de fonctionnement, dépenses consacrées à la construction d'infrastructures ainsi que les dépenses en aides directes (bourses, restauration, transport...).

Ces efforts sont aussi visibles à travers la construction d'infrastructures de loisirs et de sport en faveur de la jeunesse avec cette précision cependant que hormis les stades de football, les infrastructures de jeunesse ne sont pas ou très peu fréquentées par les jeunes, selon les propres statistiques du MJS d'où la nécessité de réfléchir à leur mode de fonctionnement pour qu'elles soient de véritables forums pour les jeunes et des lieux privilégiés de leur socialisation. Les efforts sont enfin visibles à travers les différents dispositifs dédiés à la résorption du chômage chez les jeunes bien que ces derniers soient affectés çà et là par des soupçons de favoritisme, de passe-droits et de corruption. Cependant, ces efforts et toutes les idées généreuses en direction de la jeunesse comme l'organisation des assises et de la conférence sur la jeunesse, nous semblent pécher par manque de stratégie globale et de continuité.

En effet, et à titre d'exemple à quoi sert-il de construire des maisons de jeunes si l'on ne forme pas l'encadrement et que l'on ne développe pas de vision efficiente de la gestion du temps libre chez les jeunes ? A quoi cela sert-il d'organiser des assises pour revenir des années après aux mêmes constats et perspectives ? (le profil du jeune aura entre-temps changé du statut de hittiste à celui de harrag en passant par celui de kamikaze). Pour instaurer une véritable politique de jeunesse, il importerait donc de définir dans un premier temps un plan d'action par des experts indépendants, avec la participation de tous les segments de la société. Ce plan arrêterait les orientations générales concernant la prise en charge de la jeunesse du point de vue de l'éducation scolaire, de la formation professionnelle, des loisirs et de la gestion du temps libre et enfin de l'emploi et de la vie sociale. On éviterait ainsi les effets ponctuels et limités des mesures et actions prises conjoncturellement pour juguler une dérive ou un phénomène quand il se produit. Ce plan d'action devra être le fait d'un organe indépendant (sans pour autant se substituer aux institutions existantes). Le Conseil supérieur de la jeunesse aurait à cet effet réalisé ces objectifs s'il avait continué sa mission.

Il est enfin à relever l'intérêt et l'importance à accorder à la famille. Les études économiques et sociologiques aboutissant toutes à confirmer l'importance des conditions de la famille sur le devenir des enfants. A cet effet, toutes les stratégies envisagées seront vouées à l'échec si des mesures ne sont pas mises en œuvre afin d'accompagner les familles dans la socialisation des jeunes. Mesures d'ordre fiscal et économique, notamment par l'instauration d'allocations conséquentes aux enfants dont les parents ne travaillent pas et aussi mesures d'ordre social et culturel pour pallier les déficits parentaux par l'intervention directe au niveau des familles défaillantes.

En conclusion, nous dirons que la politique jeunesse en Algérie est en gestation car elle est tributaire de l'état de la société elle-même. Les jeunes stigmatisés parce qu'ils se manifestent plus par rapport aux autres composantes sociales du fait de leur énergie et de leur désir d'avenir, cesseront d'être un fardeau pour la société pour peu que celle-ci soit plus égalitaire et où les statuts et les rôles des individus soient clairement identifiés car il est une évidence que la révolte, les conduites à risque et l'autodestruction ne résultent que de la confusion des rôles.

M. H.

Notes

1- Aucune statistique sur le nombre de clandestins n'est disponible. La presse ou les services de sécurité maritimes parlent parfois de milliers.

2- L'association Passion du Djanoub, présidée par Zohra Sahli, anthropologue, est membre des Nations unies pour le Programme développement et migrations et aussi de l'Union euro-méditerranéenne.

3- Nous entendons par société : la famille dont le rôle dans la socialisation est très important. Mais aussi l'école et enfin l'Etat qui est en charge de proposer le projet de société, de mettre en place les stratégies et la réglementation ainsi que les moyens y afférents.

4- Comme il peut exister des besoins spécifiques à l'enfance, aux personnes âgées, à la femme. En un mot à toutes les composantes de la société.

5- Troisième phase du programme Euro-Med Jeunesse financé par la Commission européenne octobre 2005, dans le cadre du processus de Barcelone 1995.

6- A ce propos, il faut noter que dans les différents dispositifs d'aide à l'insertion de la jeunesse, la prise en charge sanitaire est intégrée même pour les emplois précaires.

7- Centre national d'études et d'analyse pour la population et le développement. Etablissement public sous tutelle du ministère de l'Intérieur depuis 2004.

8- Trois types de contrats ont été élaborés dans le cadre des mécanismes d'insertion de la jeunesse :

C-I-D = Contrat d'insertion des diplômés universitaires.

C-I-P = Contrat d'insertion professionnelle pour les sortants de l'éducation nationale. C-F-E = Contrat formation-emploi pour les jeunes sans qualifications.

9- L'objectif de ces assises était de jeter les jalons «d'une politique nationale consensuelle fondée sur une démarche intégrative et l'harmonisation de l'action des pouvoirs publics par un consensus intersectoriel sur les actions prioritaires».

10- C-I-A-J = centre d'information et d'animation de la jeunesse.

O-P-O-W = office du parc omnisport de wilaya.

Bibliographie :

- Bourdieu Pierre, *La jeunesse n'est qu'un mot, questions de sociologie*, éd. Minuit Paris 1984.

- Gurvitch Georges, *Traité de sociologie*, éd.PUF Paris 1966.

- Galland Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, éd. Armand Collin Paris 2004.

- Rarrbo Kamel, *Études sur les politiques de jeunesse dans les pays du bassin méditerranéen*, Programme Euro-Med 3- 2005-2008.

- Van De Velde Cécile, *Devenir adulte en Europe*, éd. PUF Paris 2008.

- Vulbeau Alain, *La jeunesse comme ressource*, éd. ERES Paris 2001.

- Les actes des assises nationales de la jeunesse, éd. MJS, Alger 1993.

- *Eléments de réflexion pour une politique de jeunesse en Algérie*, éd. Ceneap Alger 2008.